

**MAIRIE DE PRAT BONREPAUX****SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 20 OCTOBRE 2025****LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL  
(ARTICLE L.2121-25 DU CODE GENERAL  
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)****DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****1. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

- Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision de création d'un emploi non permanent.  
(10 voix pour – 0 contre – 0 abstention)

**2. Participation financière à l'achat du test psychologique – ajustement du montant**

- Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la délibération modificative pour l'ajustement du montant attribué pour l'achat du test psychologique.  
(10 voix pour – 0 contre – 0 abstention)

**3. Décision modificative n°03**

- Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives.  
(10 voix pour – 0 contre – 0 abstention)

**4. Pertes sur créance irrécouvrables – Créance éteinte**

- Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'émission d'un mandat au compte 6542 – créances éteintes pour un montant de 710.57 € et d'imputer cette opération au budget n°24600.  
(10 voix pour – 0 contre – 0 abstention)

**5. Coupe de bois pour l'exercice 2026 – proposition de l'ONF**

- Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'inscription à l'état d'assiette 2026 des coupes de bois indiqué dans la délibération.  
(10 voix pour – 0 contre – 0 abstention)

**6. Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation d'opérations de voirie**

- Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion au groupement de commandes pour la réalisation d'opérations de voirie.  
(10 voix pour – 0 contre – 0 abstention)

**7. Acquisition des parcelles cadastrées section e appartenant à madame ASSEMAT**

- Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition des parcelles section E n°682, n°726, n°727, n°728, n°732, n°733, n°735, n°736 et n°750 au prix de 10 000 €.  
(10 voix pour – 0 contre – 0 abstention)